



VILLE DE DAX

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 OCTOBRE 2024

à 18h30

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation des procès-verbaux des séances du 19 SEPTEMBRE 2024
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications

1 - AMÉNAGEMENT DE LA DALLE SUPÉRIEURE DU BASSIN DE RÉTENTION DE BERDOT 2 EN LIEN AVEC LE SKATE PARK : CONVENTION TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE DAX A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX Rapporteur : M. Amine BENALIA BROUCH	Page 6
2 - CONCOURS DE DÉCORATION DE SAPINS DE NOËL 2024 Rapporteur : Mme Florence PEYSALLE	Page 9
3 - ÉCOLE MATERNELLE LÉON GISCHIA : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE À LA CONSTRUCTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES Rapporteur : M. Julien DUBOIS	Page 10
4 - AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE FORAGE F7S, OUVRAGE D'ADDUCTION D'EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE Rapporteur : Mme Martine DEDIEU	Page 11
5 - CONTRATS TERRITORIAUX D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION 2024-2026 Rapporteur : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE	Page 12
6 - ÉVÉNEMENT INCLUSIVES HALLES BY DAX : CONVENTION DE PARTENARIAT Rapporteur : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE	Page 13
7 - STATIONNEMENT : CONVENTION DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE DAX ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX POUR L'EXERCICE 2025 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 14
8-DÉCISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2024 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 15
9 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2024 Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 16
10 - REPRISE DE PROVISION BUDGÉTAIRE Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 17
11 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 18
12 - MISE A DISPOSITION AGENTS CLUBS SPORTIFS Rapporteur : Mme Marylène HENAULT	Page 18
13 - CONSEILS EN ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT DES LANDES (CAUE) : CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT 2024 Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 19

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024 à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 17 octobre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 11 octobre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 23 octobre 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUMSEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Vincent MORA, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Vincent MORA a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH, M. Yves LOUME a donné pouvoir à M. Bruno JANOT, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

NB : Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

Monsieur le Maire :

Bonsoir à toutes et à tous. Merci de votre présence à cette séance du conseil municipal du 17 octobre 2024.

Séance que je vous propose d'ouvrir en annonçant les pouvoirs qui ont été confiés. Marie-Constance LOUBÈRE-BERTHELON a un souci de dernière minute, elle va peut-être arriver mais peut-être pas et donc en attendant, elle a donné pouvoir à Sarah PÉCHAUDRAL-DOURTHE. Vincent MORA m'a donné son pouvoir. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mylène HÉNAULT, Carine BROUSTAUT à Amine BÉNALIA-BROUCH. Yves LOUMÉ a donné son pouvoir à Bruno JANOT et Isabelle RABAUD-FAVEREAU en a fait de même auprès de Pierre STETIN et Didier ZARZUELO...

(sonnerie de téléphone)

et Didier ZARZUELO nous appelle ? Non ? Il a donné son pouvoir à Axelle VERDIÈRE-BERGAOUI.

Je vous propose d'enchaîner avec la désignation de notre secrétaire de séance, Fanny MESPLET a l'air d'accord, comme à chaque fois. Merci Fanny, tu seras donc notre secrétaire.

Vous avez reçu le procès-verbal du 19 septembre 2024.

Est-ce que ce procès-verbal appelle des questions ? Des observations ?

Non ? Alors je vous propose de voter pour son adoption.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est donc adopté.

Vous avez aussi reçu, comme chaque fois, le compte-rendu des actes que j'ai accompli en vertu des délégations qui m'ont été confiées. Est-ce que ces actes appellent des questions ?

Pas de question.

Recueil des Décisions					
N°	Date	Objet	Date Envoi	Retour SP	Service
2024-242	04/09/24	24DX046 PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE NOTIFICATION DU LOT 3	13/09/24	13/09/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-243	04/09/24	ACHAT CONCESSION MADAM DUCAROUGE ARMELLE	10/09/24	10/09/24	POPULATION
2024-244	04/09/24	ACHAT CONCESSION MR LAMBERGER RAMUNTCHO	10/09/24	10/09/24	POPULATION
2024-245	18/09/24	TRANSACTION AVEC L'AFP - INDEMNISATION UTILISATION DE DEUX PHOTOS SANS AUTORISATION	23/09/24	23/09/24	COMMUNICATION
2024-246	06/09/24	REGIE DE RECETTES DU MUSEE DE BORDA ET DE LA CHAPELLE DES CARMES - MODIFICATIF BILLETERIE INFORMATISEE	09/09/24	09/09/24	FINANCES
2024-247	13/09/24	REMBOURSEMENT SINISTRE 2024VD27 LE BRETON	20/09/24	20/09/24	ASSURANCES
2024-248	16/09/24	24DX118 FOURNITURE DE PIERRES GRANITIKES NOTIFICATION A LA SOCIETE PIERRE DU MONDE	18/09/24	18/09/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-249	18/09/24	REMBOURSEMENT SINISTRE 2024VD11 CERVINI	19/09/24	19/09/24	ASSURANCES

2024-250	19/09/24	COLLECTIVISION - SIGNATURE ELECTRONIQUE CLAP SUR LE POLAR	23/09/24	23/09/24	CULTURE
2024-251	20/09/24	PARTICIPATION DES GEANTS A SARAGOSSE LE 05/10/2024- CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES	26/09/24	26/09/24	MANIFESTATIONS
2024-252	24/09/24	24DX006 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PRÉPARATION DU PÉLOÏDE DE DAX (TERDAX) - LOT 01 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'HEXAMÉTAPHOSPHATE DE SODIUM	01/10/24	01/10/24	COMMANDE PUBLIQUE
2024-253	25/09/24	ANNULE	__/__/__	__/__/__	EDUCATION
2024-254	26/09/24	LES ÉDITIONS NOUVELLE HYDRE NOUS PRÊTE UNE EXPOSITION DE 12 PANNEAUX DANS LE CADRE DE CLAP SUR LE POLAR	03/10/24	03/10/24	BIBLIOTHEQUE
2024-255	27/09/24	CONTRAT POUR DEMONSTRATION DE LUTTE PAR L'AS LUDON LUTTE-06/10/2024	04/10/24	04/10/24	MUSEE
2024-256	30/09/24	ACHAT COLUMBARIUM MADAME LAFFOND	04/10/24	04/10/24	POPULATION
2024-257	30/09/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MONSIEUR JUNQUA	04/10/24	04/10/24	POPULATION
2024-258	30/09/24	ACHAT CONCESSION MADAME DARREGERT	04/10/24	04/10/24	POPULATION
2024-259	30/09/24	RENOUVELLEMENT CONCESSION MONSIEUR VINAS	04/10/24	04/10/24	POPULATION
2024-260	30/09/24	ACHAT CONCESSION MADAME BOUTOUNAS	04/10/24	04/10/24	POPULATION
2024-261	02/10/24	DEUX AVENANTS AU CONTRAT POUR DEUX AUTEURS VENANT AU FESTIVAL CLAP SUR LE POLAR	10/10/24	10/10/24	BIBLIOTHEQUE
2024-262	07/10/24	ANNULE	__/__/__	__/__/__	COMMANDE PUBLIQUE
2024-263	07/10/24	REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU SERVICE JEUNESSE DE LA DIRECTION DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE, DE LA JEUNESSE, DES MANIFESTATIONS ET DU JUMELAGE	09/10/24	09/10/24	FINANCES
2024-264	08/10/24	ADMISSIONS EN NON VALEUR	09/10/24	09/10/24	FINANCES

Je vous propose donc de commencer avec le premier point de l'ordre du jour de ce conseil municipal. Un point, une délibération qui pourrait paraître technique mais qui, bien évidemment concerne un sujet très important pour notre ville puisqu'il s'agit de la convention du transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, en ce qui concerne l'aménagement de la dalle supérieure du bassin de rétention de Berdot 2, en lien avec le skatepark.

1 - AMÉNAGEMENT DE LA DALLE SUPÉRIEURE DU BASSIN DE RÉTENTION DE BERDOT 2 EN LIEN AVEC LE SKATEPARK : CONVENTION TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE DAX A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

Monsieur Amine BÉNALIA-BROUCH

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

La ville de Dax a cédé une parcelle dans le stade Maurice Boyau au Grand Dax afin que le service public de l'eau puisse y construire un bassin de rétention d'eau, dit Berdot 2.

Celui-ci est constitué d'un cuvelage béton de 5 000 m³, dont la dalle supérieure de 1 000 m² est à la hauteur du boulevard Yves du Manoir et d'un local technique qui surplombe cette même rue d'environ 3 mètres.

Parmi les enjeux de cette construction, l'intégration architecturale et paysagère est primordiale, afin que cet ouvrage technique massif s'insère au mieux dans son environnement. Ainsi, au-delà du traitement des façades en béton matricé, l'aménagement de la dalle en béton de 1 000 m² revêt un enjeu très important.

En parallèle, la ville de Dax a prévu, sur la parcelle contiguë, en contrebas du bassin, de créer un skatepark, dont les études de ce projet sont en cours. A la lumière de ces études, il est ainsi apparu que la thématique « skate » était tout à fait pertinente pour le traitement de la dalle, et son insertion dans son environnement, offrant également une dimension verticale à l'ouvrage de la ville et permettant des usages différents de ceux qui auront cours sur l'ouvrage en contrebas mais ça, je vais vous l'expliquer juste après.

S'agissant d'éléments directement liés à la dimension skate, mobiliers, rampes, il revient à la ville de Dax, compétente pour créer l'ouvrage situé en contrebas, de les prendre à sa charge.

Le bassin de rétention étant un ouvrage techniquement pointu, comme l'a dit Monsieur le Maire, il fait l'objet d'études de conception et d'exécution très précises, ainsi que de contraintes de réalisation draconiennes. La réalisation de cet ouvrage et celle d'éléments skatables restant à définir, doivent être traitées simultanément et par un même maître d'ouvrage et un même maître d'œuvre ainsi que des entreprises identiques, afin que les interfaces des ouvrages soient correctement appréhendées et travaillées.

Ainsi, dans le cadre de ces travaux, la ville de Dax souhaite transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage, par convention, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour la totalité des travaux liés au skatepark de la dalle supérieure du bassin de rétention Berdot 2, afin de garantir la cohérence de l'ensemble des travaux, sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage.

Pour cela, la ville de Dax s'engage à assurer le financement total des travaux relevant de sa compétence, soit 122 000 € HT soit 146 400 € TTC.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la ville de Dax au Grand Dax relative à la partie liée au skatepark de l'aménagement de la dalle supérieure du bassin de rétention Berdot 2,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe ainsi que ses éventuels avenants et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire également, avant le vote de cette délibération si vous le souhaitez, comme nous venons de le projeter et afin d'apporter une visibilité sur le lieu, je peux apporter des précisions sur le projet du skatepark.

Monsieur le Maire

J'allais vous le proposer parce que nous sommes venus pour ça quand même !

Monsieur Amine BÉNALIA-BROUCH

Bien... Donc, comme vous le savez tous, ce projet de skatepark et notre politique envers les jeunes sont des projets phares. Un équipement qui sera l'un des plus grands, voire le plus grand du département avec une superficie exploitable de 2 200 m². Cela permettra un accueil simultané de très nombreux praticiens, des praticiens de niveaux différents, du débutant à l'expert. Cela permettra aussi l'accueil de groupes dans le cadre d'apprentissage ou d'initiation. Ce grand équipement revêtira aussi un autre atout, il sera multiusage, c'est-à-dire qu'il sera adapté techniquement à tous les engins de glisse, c'est-à-dire à la trottinette, aux rollers, aux skates et aux bmx.

L'une des caractéristiques première du public skateur et comme j'ai toujours su le rappeler depuis le début de notre mandat, c'est le goût pour la liberté.

Nous avons conçu un équipement en libre accès total, sans clé ni barrière et avec une amplitude de fonctionnement conséquente puisque le site restera accessible en continu 24h/24 et 7j/7.

Le futur aménagement s'intégrera dans l'environnement urbain et sera un espace partagé, ouvert aux usagers naturellement mais aussi aux spectateurs, accompagnants et passants.

Nous avons pris le temps de travailler minutieusement sur ce projet, c'est pour cela que nous avons mis, depuis le début du mandat, tout ce temps en réalisant un diagnostic de la pratique locale et en réalisant une analyse de l'offre des équipements sur les territoires et les différents skateparks qui étaient proposés sur notre département et départements limitrophes bien sûr. En organisant des échanges avec les utilisateurs aussi, notamment l'association locale de skate « Dax Régia Skate ». En étudiant les caractéristiques de plusieurs sites afin que l'on puisse trouver le meilleur pour notre ville .

Parmi les 9 terrains étudiés, susceptibles d'accueillir le projet, c'est celui de la pointe de l'enceinte du stade Maurice Boyau qui a été retenu. Les critères qui nous ont guidés dans le choix de ce site ont été qu'il était un lieu facile d'accès et un lieu avec un faible impact de nuisances sonores sur les zones avoisinantes, il n'y en a pratiquement pas, voir pas du tout. Accessoirement, cet emplacement est à proximité également d'un complexe sportif, celui du stade Maurice Boyau, ce qui peut faciliter les interventions de nos agents, si nécessaire.

Le coût prévisionnel s'élève à 398 000 € soit 278 000 € HT pour la partie basse à laquelle s'ajoutent 122 000 € pour la partie haute. L'équipement sera donc, comme vous le voyez, scindé en deux. Sur la partie basse, du côté du boulevard des Sports, il y aura donc un flow park. Flow park avec des plateformes, des hauteurs variées jointes par des ensembles complexes de courbes comme on le constate sur le plan en 3D.

Sur la partie haute, côté boulevard du Manoir, où le Grand Dax réalise et c'est l'objet de la délibération, une station de relevage et un bassin de rétention d'eau pour optimiser les réseaux d'assainissement, une plateforme urbaine, équipée de modules spécifiques, qui permettra le passage des piétons et la pratique de la glisse urbaine. C'est la ville qui en assurera donc le financement, sujet de cette délibération, l'aménagement de la dalle supérieure du bassin de rétention, en lien avec le skatepark. C'est donc la convention qui vous est proposée et c'est pourquoi j'ai voulu continuer avec la présentation de ce projet afin que vous puissiez vraiment vous projeter sur ce qui sera fait ultérieurement.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions, des interventions ?

Madame VERDIERE-BARGAOU.

Madame VERDIERE-BARGAOU

Bonsoir.

Juste une remarque, il ne vous a pas échappé que c'est un projet auquel nous sommes très attaché puisqu'il y avait également lors du mandat précédent un projet de skatepark, certes sur un site différent mais un projet de skatepark également.

Nous regrettons juste de ne pas avoir eu de présentation en commission de ce projet et de l'avoir découvert dans la presse.

Présenté ce soir, bien.

Monsieur Amine BÉNALIA-BROUCH

Oui, bon, je peux comprendre votre position mais c'est ce qui est de coutume généralement dans toutes les collectivités. Lorsque vous avez fait votre projet de skatepark, excusez-moi, mais je tiens juste à vous rappeler que vous n'aviez pas consulté l'opposition lors du dernier mandat. Et puis, je peux l'entendre mais je peux vous dire une chose, généralement c'est ce qu'il est de coutume de faire donc nous avons juste respecté la coutume. Je tiens juste à vous dire une chose, peut-être que c'est une déformation de ma part mais juste vous rappeler Madame VERDIERE-BARGAOU que vous vous êtes présentée avec une personne régionale, Alain ROUSSET, qui en est un adepte puisqu'il y a eu une séance plénière au Conseil régional lundi dernier et il avait déjà proposé les programmes et proposé tous ses projets dans la presse le vendredi.

Donc, comme quoi, pas chez les autres mais il faut toujours balayer devant sa porte avant.

Madame VERDIERE-BARGAOU

Je suis ravie que vous démarriez très vite. L'objet de ma question, enfin de ma remarque en l'occurrence, c'était juste de vous dire que vous n'avez pas présenté ce dossier en commission. Non ?

Non, donc mes collègues n'ont pas eu cette présentation en commission.

Nous avons découvert ce projet dans la presse. Je ne vous parle pas du conseil, je ne vous parle pas de la conférence de presse. Vous faites ce que vous voulez sauf que normalement, ça doit être présenté en commission, logiquement, avant d'être présenté à la presse et en conseil.

C'est tout, voilà.

Monsieur le Maire

Alors, je vais, tu veux apporter une précision ?

Monsieur Amine BÉNALIA-BROUCH

Donc je vais répondre très précisément à votre question même si ça en faisait partie.

Nous l'avons proposé à la presse et non pas en commission mais nous avons proposé en commission la délibération qui était en lien avec. C'est pourquoi nous avons souhaité vous le proposer maintenant, avant le vote de cette délibération donc comme quoi je pense que c'est une bonne chose. Mais ce qui me rassure surtout et ce qu'il vaut mieux retenir après la présentation de tout cela, c'est que vous soyez d'accord avec nous pour porter ce projet.

Monsieur le Maire

Effectivement, là, nous sommes sur une délibération, je disais, technique en fait, où vous l'avez saisi, nous sommes sur la maîtrise d'ouvrage et puisque nous avons deux collectivités qui vont avoir des équipements un peu enchevêtrés ou en tous cas, en cohabitation.

Nous nous sommes dit que, effectivement, présenter cette délibération uniquement sous son aspect technique et juridique était réducteur parce que, voilà le projet travaillé selon les

modalités qu'Amine a décrites en concertation avec des usagers et puis avec, surtout, des cabinets dont c'est le métier.

Je vous confirme que je ne suis pas le plus grand expert de ce qui est nécessaire comme équipements pour les adeptes et ils sont nombreux, de ces sports de glisse. Je suis d'ailleurs rassuré d'avoir un adjoint qui s'est engagé à pratiquer sur l'équipement lorsqu'il sera inauguré. Nous sommes tous en attente de ce moment là !

Après c'est vrai, nous pouvons toujours dire que la communication a été trop ou pas assez en amont. En tous cas là, elle est totale. Vous avez l'ensemble du projet alors que même, encore une fois, nous sommes juste sur les maîtrises d'ouvrage.

Voilà, j'entends votre regret sur la forme. Comme le disait Amine, moi je siége au Conseil départemental, j'ai appris que le projet « Village répit pour les aidants » avançait et je n'avais pas eu l'info et cela ne m'a pas choqué outre mesure car je me suis dit qu'après tout, c'était bien que ce projet avance et puis nous verrons les différentes étapes.

Donc nous entendons et nous entendons aussi que ce projet vous plaît, vous satisfait et que vous l'appréciez autant que les Daquois et au-delà, les Grands Daquois et tous ceux qui voudront venir, parce qu'ils seront nombreux. C'est un équipement qui n'a pas réellement d'équivalent sur le département à part peut-être sur la côte.

Donc voilà, ça va être aussi un outil d'attractivité pour notre ville avec ce pôle de loisirs qui se dessine, avec ce skatepark qui va arriver prochainement. Le terrain de rugby et les équipements sportifs et puis prochainement, après, un projet de l'agglomération que vous connaissez aussi. Là, nous avons une entrée de centre-ville qui, je crois, va pouvoir être une belle vitrine pour notre ville et attirer de nouvelles personnes sur l'agglomération, sur la ville et c'est ce que nous voulons tous.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à une délibération rituelle puisqu'elle intervient chaque année mais nous sommes tous en attente du thème puisqu'il change chaque année.

Je laisse donc la parole à Florence PEYSALLE, pour le concours de décoration de sapins de Noël 2024.

2 - CONCOURS DE DÉCORATION DE SAPINS DE NOËL 2024

Madame Florence PEYSALLE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans le cadre des animations organisées par la ville à l'occasion des fêtes de Noël, il est proposé de renouveler le concours de décoration de sapins des quartiers de la ville. Le thème proposé pour cette édition 2024 est « Mon sapin s'enguir'Landes ».

La ville de Dax offrira et implantera préalablement neuf sapins dans le square Max Moras, qui seront décorés simultanément par les bénévoles des associations.

Un jury constitué d'élus, membres de la commission « Vie associative et sport » et de représentants des associations et structures impliquées dans l'opération globale à l'occasion des festivités de Noël, sera chargé d'apprécier les productions et animations réalisées au regard du thème proposé.

En fonction des critères, des prix collectifs seront attribués et viendront symboliquement remercier et encourager les amicales lauréates. Ces prix seront accordés sous forme de bons d'achat et de places pour la patinoire et le cinéma.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'organisation d'un concours de décoration de sapins pour l'année 2024,

APPROUVER le règlement du concours de décoration de sapins de Noël 2024,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions ?

Peut-être sur l'orthographe, jeu de mots subtil « s'enguir'Landes », parce que les gens qui nous écoutent n'ont peut-être pas lu le thème, « S'enguir'Landes » avec la fin, Landes, comme le département.

Madame Florence PEYSALLE

Signification d'enguirlander, c'est orner de guirlandes. Avec Landes, donc il faut des guirlandes et quelque chose à noter avec les Landes. Nous allons nous passer du terme « enguirlander » familier parce que ... c'est Noël quand même...

Monsieur le Maire

Mais pourquoi ?

Madame Florence PEYSALLE

Pourquoi ? Parce que s'enguirlander, ce n'est pas cool pour Noël ?

Rires dans la salle.

Monsieur le Maire

Tout un programme donc... Nous avons hâte de voir ce qu'il en sortira après analyse par les différentes associations.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

Donc Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON ne pouvant pas être avec nous, je vais présenter la délibération qu'elle devait rapporter.

3 - ÉCOLE MATERNELLE LÉON GISCHIA : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE À LA CONSTRUCTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

Donc projet important, aussi, dans la continuité des investissements que nous menons chaque année sur les écoles, il y a en plus des projets plus structurants à mener.

L'école Léon Gischia, située dans le quartier de Cuyès, avait un endroit pour permettre aux enfants de déjeuner qui était petit, qui ne correspondait plus à la nécessité, au cahier des charges d'un tel équipement dans les écoles aujourd'hui. Et donc nous allons lancer le projet pour la construction carrément d'un restaurant scolaire, à l'arrière de l'école, sur une partie du terrain qui reste encore constructible.

L'objet de cette délibération est de solliciter le Conseil départemental des Landes qui a un règlement d'intervention qui permet d'accompagner ce type de projet, qui encore une fois, est attendu que ce soit par les parents, les enfants bien sûr même s'ils l'expriment moins parce qu'ils sont contents d'être dans leur école mais aussi par la communauté éducative et nos agents.

Vous avez le coût prévisionnel hors taxes de ce projet, qui comprend tous les travaux de construction, à 602 219 € HT. Nous demandons une subvention de 18 % au Conseil départemental, ce qui fait un montant de 90 075 € HT. Le reste à charge pour la ville étant de 512 144 € HT.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

VALIDER le programme de travaux de construction d'un restaurant scolaire au sein de l'école maternelle Léon Gischia,

APPROUVER le coût de l'opération précitée, pour un montant de 602 219 € HT,

SOLLICITER une subvention à son taux maximum auprès du Conseil départemental des Landes au titre de l'aide à la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces afférents à ce dossier.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

Martine DEDIEU maintenant, pour un sujet qui lui est cher, un avis d'enquête publique pour un forage F7s, un ouvrage d'adduction d'eau pour la consommation humaine. Consommation humaine, c'est important de le souligner.

4 - AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE FORAGE F7S, OUVRAGE D'ADDUCTION D'EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

Madame Martine DEDIEU

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans le cadre du maintien de sa capacité de production en eau potable, la ville de Dax, par le biais de la Régie Municipale a réalisé en 2017 différentes démarches, afin de créer un nouveau forage sur le champ captant de Saubagnac à Dax.

La création d'un nouveau forage a été motivée par la détérioration structurelle majeure d'un ouvrage de production contigu appelé F3s, dont les désordres le rendent non réhabilitable.

De 2022 à 2024, l'Agglomération du Grand-Dax, qui a récupéré la compétence eau en 2020, a lancé les différentes démarches menant au dépôt du dossier d'utilité publique auprès de la préfecture, afin de bénéficier d'un arrêté d'exploitation, permettant à l'Agglomération du Grand-Dax de dériver les eaux du forage et de les utiliser à des fins de consommation humaine.

Par conséquent, il sera procédé du lundi 14 octobre au jeudi 14 novembre 2024 inclus, en la mairie de Dax, à une enquête publique dans les formes prescrites par les textes.

Au terme de la procédure, la préfète des Landes est l'autorité compétente pour :

- déclarer d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux souterraines du forage F7s,
- autoriser le prélèvement et l'utilisation de ces eaux à consommation humaine.

Le conseil municipal de Dax est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête. Il sera pris en considération, s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

La profondeur de ce forage sera de 250 mètres, le débit sera d'à peu près entre 110 et 130 m³ /heure.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question,

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

DE DONNER un avis favorable à la démarche de déclaration d'utilité publique, du forage F7s, au bénéfice de la Communauté d'Agglomération, afin :

- d'autoriser la dérivation des eaux souterraines,
- d'instaurer les périmètres de protection autour du forage F7S, assortie des servitudes particulières,
- d'autoriser le prélèvement et l'utilisation de ces eaux pour la consommation humaine.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE à présent pour les CTAI, les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration pour la période 2024-2026.

5 - CONTRATS TERRITORIAUX D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION 2024-2026

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues.

Il s'agit avec cette délibération de renouveler le Contrat d'Accueil et d'Intégration pour les années 2024, 2025 et 2026.

Pour rappel, les objectifs de ce CTAI sont de favoriser :

- l'apprentissage linguistique via l'association Sos Solidarité,
- l'accès et le maintien dans le logement via la Maison du Logement,
- l'accès à la santé via le pass Pôle Dax et à l'Hôpital de Dax
- l'accès à la parentalité et à la petite enfance via la ville de Dax, du CCAS et de la Maison des Citoyens.

Au vu des actions réalisées par la ville, son CCAS et la Maison des Citoyens en 2022 et 2023, la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) a donc validé le principe de l'obtention des financements pour les années 2024, 2025 à 2026.

S'il n'y a pas de question.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration de Dax pour les années 2024-2026,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Y en a-t-il des questions, quand même ? Il n'y en a pas effectivement.
Alors, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Juste une précision avant de passer au point numéro au 6.

J'ai fait vérifier la date de la délibération concernant la co-maîtrise d'ouvrage. Elle était bien passée en commission, pour que l'aspect réglementaire soit bien vérifié, le 08 octobre lors de la commission vie associative.

Voilà, je voulais avoir la date précise avant de vous le confirmer.

Nous enchaînons avec une convention de partenariat pour l'événement Inclusives Halles by Dax toujours avec Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE.

6 - ÉVÉNEMENT INCLUSIVES HALLES BY DAX : CONVENTION DE PARTENARIAT

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Oui, merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement à l'insertion professionnelle, la ville de Dax, via sa Maison des Citoyens, souhaite organiser un événement inclusif avec les commerçants des Halles.

Les objectifs de l'évènement sont de :

- promouvoir et soutenir les travailleurs en état de fragilité en raison d'un handicap ou d'un état de santé et bien évidemment les structures et professionnels qui œuvrent dans l'accompagnement, la formation et la défense de ces travailleurs,
- promouvoir l'image des personnes en situation de handicap et favoriser leur inclusion dans la société,
- promouvoir l'action des structures du secteur protégé et associations œuvrant pour l'inclusion des personnes fragiles dans le travail,
- organiser une manifestation ouverte à tout public dans l'espace public du quotidien pour sensibiliser et permettre de changer les regards et les perceptions sur le handicap.

C'est donc dans ce cadre que le vendredi 15 novembre 2024, et je les en remercie, l'association des commerçants des Halles et donc les étaliers des Halles, accueillera en immersion professionnelle des personnes en situation de handicap travaillant à l'ESAT Sud Adour MultiServices.

De plus, tout au long de la journée, sur le carreau des halles, les associations œuvrant autour de la question du handicap tiendront des stands informatifs.

Afin de préciser les modalités de cette journée et les engagements de chacun, il convient de conclure une convention de partenariat entre la ville de Dax, l'association des commerçants des Halles de Dax et l'ESAT Sud Adour MultiServices, j'ai oublié la FNAC.

Monsieur le Maire

Les étaliers et la FNAC, toutes les Halles participent effectivement à cette très belle opération, je vous rejoins.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le projet de convention de partenariat tripartite pour l'évènement INCLUSIVES HALLES BY DAX, tel que figurant en annexe, conclu entre la ville de Dax, l'association des commerçants des Halles de Dax et l'ESAT Sud Adour MultiServices,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

Mylène HENAULT maintenant pour la convention de répartition du produit des forfaits post-stationnement entre la ville et la CAGD pour 2025.

7 - STATIONNEMENT : CONVENTION DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE DAX ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX POUR L'EXERCICE 2025

Madame Mylène HENAULT

Merci Monsieur le Maire.

Alors, c'est une délibération récurrente mais je vais quand même en tracer les grands principes.

Dans les établissements publics à fiscalité propre, la commune ayant institué la redevance de stationnement et l'établissement public signent une convention, fixant la part des recettes issues des forfaits de post-stationnement reversée à l'établissement public de coopération intercommunale, pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire.

La ville de Dax a institué, à compter du 1^{er} janvier 2018, le forfait post-stationnement.

Les stationnements payants n'étant institués que sur le territoire de la commune de Dax, les dépenses en la matière restent en totalité à la charge de la ville et donc les recettes issues des forfaits post-stationnement seront affectées exclusivement aux dépenses en lien avec la compétence stationnement.

Il est donc proposé que le produit des forfaits post-stationnement soit conservé en totalité par la ville de Dax et par conséquent, que la convention ne prévoit aucun reversement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax sur l'exercice 2025.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la convention de répartition du produit des forfaits post-stationnement avec la ville de Dax, prévoyant l'absence de reversement du produit des forfaits post-stationnement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax sur l'exercice 2025,

AUTORISER Madame DEDIEU, Première Adjointe, à signer ladite convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.
Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Nous passons aux décisions modificatives 2024, toujours Mylène HENault.

8-DÉCISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2024

Madame Mylène HENault

Les décisions modificatives de l'exercice 2024 présentées concernent les budgets suivants : budget principal et budget annexe des Fêtes.

La DM n°2 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à -54 739,53 € et en section d'investissement à -388 000 €.

En ce qui concerne, sans détailler tout mais pour la ville, les dépenses en moins, les causes principales se sont parfois des marchés infructueux, des travaux SYDEC qui sont ou reportés ou facturés plus tard, des opérations terminées, des travaux qui seront reportés, réalisés qu'en 2025 et des travaux en régie.

En plus sur les dépenses d'investissement, nous avons 18 000 € de remplacement de bornes escamotables sur la Fontaine Chaude mais principalement comme dépenses en plus 80 000 € pour une nouvelle, enfin entre guillemets, une nouvelle aire de jeux au Bois de Boulogne. Voilà pour la section d'investissement.

Et en fonctionnement, se sont simplement des virements entre les dépenses et les recettes et nous faisons un emprunt en moins.

Sur les recettes en plus de la ville, voilà ce sont les dépenses en moins.

Est-ce qu'il y a des questions sur la DM du budget de la ville ? Non.

Monsieur le Maire

Sur le Bois de Boulogne. Nouvelle entre guillemets, nouvelle quand même parce que je crois que nous n'avons pas encore dévoilé les jeux qui y seront mais je peux déjà dire qu'il y a un jeu qui n'existe pas ailleurs, pour l'instant. Je n'en dirai pas plus !

Madame Mylène HENault

Donc je passe à la DM 2 de la régie des fêtes ou c'est la DM 1 pardon.

La DM n°1 du budget annexe des Fêtes qui s'équilibre en section de fonctionnement à 149 500 € et à l'intérieur de sa section d'investissement, elle est à 0 puisque nous faisons un

moins en recettes au virement de la section de fonctionnement et un plus en complément de crédit pour les amortissements à hauteur de 3 000 € .

Sur la section de fonctionnement, les 149 500 € alors il y a, à la fois quelques dépenses en moins, très peu mais il y a des dépenses en plus notamment, je ne vais pas tout énumérer mais pour 217 000 € qui sont dus aux dépenses en plus sur le SDIS, la sécurité, les chapiteaux, diverses dépenses.

Voilà, c'est tout ce que je pourrais dire.

Et il y a sur les recettes, bien sûr, des recettes en plus liées à la billetterie, aux ventes de gobelets et diverses autres recettes. Voilà ce que je peux dire sur les délibérations modificatives de la régie des fêtes.

Est-ce que vous avez des questions sur celle-ci ?

Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

ADOPTER les décisions modificatives concernant le budget principal et le budget annexe des fêtes telles que figurant dans les tableaux ci-annexés,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire

Nous allons passer au vote.

Oui, je voulais préciser puisque nous parlions du budget annexe des fêtes que comme le disait Madame HENAULT, nous avons quand même des coûts qui ne cessent d'augmenter et qu'il était effectivement nécessaire de trouver de nouvelles manières de financer ces fêtes parce que nous aurions eu encore un poids plus important sur le budget principal et donc sur le contribuable. Là, nous avons l'illustration de la nécessité, l'urgence de trouver quelque chose de plus pérenne et le système des verres nous permet effectivement d'assumer ces coûts supplémentaires.

Nous passons au vote, enfin s'il n'y a pas de question.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions.

Nous passons au point numéro 9 avec les autorisations de programme et aux crédits de paiement 2024.

9 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2024

Madame Mylène HENAULT

Il y a quelques modifications à prévoir sur les deux autorisations de programme (AP). C'est-à-dire :

- modifier le montant global de l'autorisation de programme concernant la bibliothèque couverture et réaménagement. C'est-à-dire que nous y ajoutons 385 000 €. Le montant global est donc porté de 1 200 000 € à 1 585 000 € et cette AP est ainsi prolongée d'une année.

- la deuxième AP modifiée concerne celle des arènes pour les travaux d'étanchéité peinture, l'autorisation de programme a pour but de ramener le montant de 900 000 € à 780 000 € sur 2024. Le solde de 120 000 € étant reporté sur l'exercice 2026. Cette autorisation de programme, dont le montant global est de 1 200 000 €, est donc prolongée d'une année.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la prolongation d'une année des Autorisations de Programme P21001 et P23074,

APPROUVER les montants des Autorisation de Programme ainsi que la répartition des Crédits de Paiement, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur le Maire

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions.

Une reprise de provision budgétaire à présent, toujours Mylène HENault.

10 - REPRISE DE PROVISION BUDGÉTAIRE

Mme Marylène HENault

Alors, si vous vous souvenez lors du transfert des budgets eau potable, assainissement et laboratoire à l'agglomération, il y avait des restes à recouvrer qui sont restés sur le budget de la ville. Et à ce titre, en décembre 2020, une délibération avait été prise pour provisionner pour créances douteuses une somme de 940 000 €. Mais il y a, de temps en temps, des admissions en non-valeur que nous devons prendre qui sont présentées par le trésorier municipal. Le solde de la provision, sur les 940 000 €, au 1^{er} janvier 2024 s'établissait à 874 500 €. Des listes de non-valeur ont été présentées pour des cotes prescrites irrécouvrables ou éteintes qui sont à admettre en non-valeur pour la somme de 72 540,09 € TTC .

Il y a donc lieu de procéder à une reprise partielle de la provision pour la somme arrondie à 72 500 €, reste ainsi sur la provision la somme de 802 000 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

DÉCIDER de la reprise partielle de la provision constituée pour faire face aux créances irrécouvrables, éteintes ou prescrites, issues des anciens budgets annexes eau potable, assainissement, laboratoire, à hauteur de 72 500 €, par opération d'ordre budgétaire,

AUTORISER Monsieur le Maire à passer toutes les écritures comptables relatives à ces reprises de provisions et à signer tout document nécessaire s'y rapportant.

Monsieur le Maire

Merci, des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Point 11 maintenant avec la mise à jour du tableau des effectifs.

11 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Mylène HENAULT

Là aussi, c'est une délibération récurrente et que nous présentons régulièrement, même deux ou trois fois dans l'année.

Le tableau des effectifs constitue une obligation réglementaire pour les collectivités locales. Mais au-delà de son aspect réglementaire, le tableau des effectifs est un outil d'information et de gestion prévisionnelle important pour la collectivité. Il permet de visualiser les postes budgétaires tout en distinguant les postes pourvus et les postes vacants.

Le tableau des effectifs est mis à jour régulièrement au fil des évolutions des missions, déroulement de carrière et des mouvements de personnel comme les recrutements et les remplacements des départs.

Après avis du Comité Social Territorial en date du 08 octobre 2024 sur les propositions de suppressions de postes, une mise à jour du tableau des effectifs est proposée, prenant en compte les différents mouvements de personnel intervenus comme les recrutements, remplacements de départs définitifs ou les déroulements de carrière.

Les suppressions opérées constituent uniquement une mise à jour réglementaire des postes laissés vacants du fait des mouvements de personnel.

Je signale que ce ne sont pas, effectivement, des postes supprimés. C'est un déroulement de carrière, un remplacement, des recrutements. Il faut noter aussi que pour une mise à disposition au bout de six mois, le poste est déclaré vacant.

Est-ce que vous avez des questions ? Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les suppressions de postes ci-dessous, je ne vais pas tout vous détailler, vous les aurez lus,

APPROUVER les tableaux des effectifs ci-annexés avec les mises à jour effectuées.

Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de la ville et de la régie des boues.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, des questions ? Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Le 12ème point concerne la mise à disposition d'agents auprès des clubs sportifs, Mylène HENAULT.

12 - MISE A DISPOSITION D'AGENTS AUX CLUBS SPORTIFS

Madame Mylène HENAULT

Là aussi, c'est toujours une délibération que nous prenons annuellement.

La ville de Dax poursuit son engagement dans le domaine du sport et notamment le soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine en mettant à disposition, à l'occasion de la journée du mercredi notamment, des agents municipaux pour encadrer et animer au sein des

clubs, des activités destinées aux enfants et aux jeunes.

Ces mises à disposition interviennent depuis de nombreuses années et participent au rayonnement des associations dacquoises.

Conformément aux conditions de droit commun concernant la mise à disposition des agents et suite à l'accord préalable entre la ville et les clubs sportifs concernés, le conseil municipal doit être informé du projet de ces mises à disposition. Les deux agents concernés ayant donné leur accord.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE des conventions de mise à disposition de 2 agents municipaux auprès des clubs sportifs : l'ENVOLEE de DAX et l'UNION SPORTIVE DACQUOISE ci-annexées, pour l'année scolaire 2024-2025.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Pas de question ? Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Dernière délibération qui sera présentée par Alexis ARRAS, avec la mission d'accompagnement du CAUE et je vois que c'est la mission d'accompagnement pour 2024, il était temps que nous la votions.

Rires dans la salle.

Parce que 2024, nous commençons à en voir la fin.

13 - CONSEILS EN ARCHITECTURE URBANISMES ENVIRONNEMENT DES LANDES (CAUE) : CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT 2024

M. Alexis ARRAS

Oui, bonsoir à tous mes chers collègues.

Cette délibération, comme le dit si bien Mylène HENault, ça fait un peu partie des marronniers que nous voyons chaque année.

Donc nous renouvelons la même convention avec le CAUE des Landes qui nous accompagne tout simplement sur la pré-instruction des permis de construire, des principaux projets immobiliers qui sont déposés, qui sont instruits dans cette ville. Il s'agit tout simplement d'améliorer à la fois la qualité architecturale, la qualité paysagère des projets grâce à la qualité du service du CAUE.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le projet de convention de mission d'accompagnement du CAUE pour l'année 2024, annexé à la présente délibération, pour une durée d'un an à compter du 14 novembre 2024,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention, les avenants ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, des questions ? Pas de questions .
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Et bien, écoutez, nous avons épuisé l'ordre du jour en des temps, peut-être pas records mais assez rapides.

Je vous remercie pour votre présence à ce conseil municipal, la séance est levée.
Je vous souhaite une bonne soirée.

Secrétaire de séance,

Fanny MESPLET.



Le Maire,



Julien DUBOIS.